

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horje Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- 0041639

Optique

AS6914

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2385

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SLAMNI

RACHIDA

Date de naissance :

04/07/54

Adresse :

Lot Canniba Hay Kremat

Tél. :

066 201 41 71

Total des frais engagés :

3706, 80 DHS

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Date de consultation :

06/03/2023

Age :

Nom et prénom du malade :

SLAMNI RACHIDA

Enfant

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

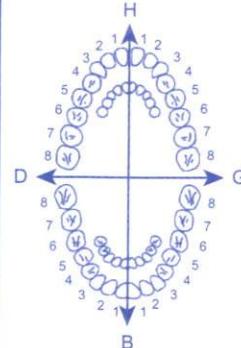
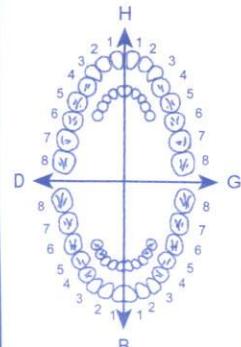


RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/03/2023	G + F0			<p><i>Dr. Zouari Mohammed</i> <i>Ophtalmologiste</i> <i>1483, Av Driss El Hart, Moulay Rachid</i> <i>Casablanca / Tel : 0522 72 30 72</i></p>
23				<p><i>Dr. Zouari Mohammed</i> <i>Ophtalmologiste</i> <i>1483, Av Driss El Hart, Moulay Rachid</i> <i>Casablanca / Tel : 0522 72 30 72</i></p>

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
INPE 8100060	20/03/2023	156,8

ANALYSES - RADIGRAPHIES		
Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre		Montant détaillé des Honoraires		
		A M	P C	I M	I V	
<i>Optique RHOUNAÏM</i>	07/03/2023	0	0	0	0	33000

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan dr. ODF.				
SOINS DENTAIRES 	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				Montants des Soins
				Début d'Execution
				Fin d'Execution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES 	DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	Montants des Soins
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Date du devis
				Date de l'Execution
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

OPTIQUE RHOUNAÎM

119 Bis Av. Reda Gudira
Djamâa - Casablanca
Tél. : 05 22 59 63 27



نظارات غونايم

119 مكرر شارع رضى اكديرة
(النيل سابقا) قرية الجماعة - البيضاء
الهاتف: 05 22 59 63 27

Nº 000951

Client : EL ABDI BACHIR

Date : 03-04-2003

Docteur : ZOOGRI M EID

Nomenclature N : 121 113

VL. OD : cyl sph (-0.95 98) -0.15

OG : cyl sph (-0.25 75) -0.15

VP. OD : cyl sph +0.15 +3.00

OG : cyl sph +0.15 +3.00

Verres : SIRMA, 16, AR +0.15 : 25.00000

Monture : PLASTIC , 8.00000

TOTAL :

33.00000

نظارات غونايم
Optique RHOUNAIM

119 مكرر شارع رضى اكديرة (النيل مسيفا)
قرية الجماعة - الدار البيضاء

Dr. ZOUARI Mohammed
Ophtalmologiste

- Chirurgie de la cataracte (phaco)
 - Strabisme - Lentilles de contact
 - Glaucome - Voies lacrymales
 - Angiographie - laser



- Ancien ophtalmologiste au CHU 20 Août, Casablanca
 - Membre de la société Française d'ophtalmologie
 - Diplôme de l'université de Bordeaux

الدكتور زواري محمد
إخصاصي في أمراض وجراحة العيون

- جراحة الجلاة بالليزر

- العوامل - العدسات الاصقة

- مسالك الدموع - داء الزرق

- تصوير اوعية الشبكة - الليزر

- طبيب سابق بالمستشفي الجامعي

20 غشت باليبيضاء

- عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

- حاصل على دبلوم من جامعة بوردو بفرنسا

Casablanca le 20 MARS 2023

Slimani Rachid
- Janvier 2023

Lungs & Heart Sounds (2 pages)

بيانات ورثة
ADOUNAIM
جعفر العبيدي
العنوان: شارع المطلاع
البلدة: العيادة
المحافظة: بغداد
الرمز البريدي: 119
النوع: عائلة

$$\begin{array}{l} \text{Jan.} \quad -0.25 \quad | \quad -0.10 : 98 \\ \text{Feb.} \quad -0.10 \quad | \quad -0.10 : 78 \end{array}$$

22,6 P:1 Fluxus SV

VL & 3,000 odd 00L

22,6:1 Fluorescens 1/12 22.21.33 NACIEA
MEDD
akemia
Gasa

89.8 2) Vision **ma** **SI** **11-81**
L'IMM
A.H. Moutte
t, Rue 28,
blanca
3-GSM: 06 61

44123) Galy copie 855
1483 Av. Driss El Harti (devant la faculté des sciences
ibn Msik) N° 2, 1er étage, Moulay Rachid Grp. 4, Casa
Tél : 05 22 72 30 72 - zourarimed@hotmail.com

د المجموعة 4 - الضاء
عام كلية العلوم ابن مسيك

Barcode

Fluclo collyre de 3 ml
A.M. N 100BIP/21/NCV
Laboratoires Schematix
PPV : 22.60 DHS
PVC : 50,00 DH

06.06.24

Hamboussi

45/20